

DELIBERATION N° 06/2023
DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le 21 Mars à 9 H ;

Les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués le 13 Mars 2023, se sont réunis à Sévérac-d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA ;

Etaient présents :

Mesdames Nadia MOLINIE et Monique ALIES, Messieurs Arnaud VIALA, Christian NAUDAN, Claude ASSIER, Jean Luc CALMELLY, Clément CARLES, Aurélien MAJOREL, Jean-Marie PUEL, David ARGENTIER,

ces membres ayant obtenu procuration.

Membres collègue associé présents : Brigitte BEZAMAT.

Le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA a procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

OBJET : Aire de l'Aveyron – Autorisation au Président pour percevoir des frais de gestion annuels

- Vu l'avenant n°1 au protocole d'accord signé le 7 juillet 2022, entre les sous-concessionnaires de l'Aire de l'Aveyron,
- Vu l'article 7.9 dudit avenant sur la perception par le Syndicat Mixte A75 de frais de gestion annuels pour un montant de 15 000 €/an (valeur 2022), suivant la répartition :
 - . Total Energies : 60%
 - . Restaire : 20%
 - . Société des Caves : 20 %

Le Conseil donne autorisation au Président pour percevoir les frais de gestion annuels pour le compte du Syndicat.

Fait et délibéré à SEVERAC, le 21 Mars 2023

Le Président



Arnaud VIALA

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 37

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Pour : 20 Abstentions : 0 Contre : 0

SYNDICAT MIXTE A 75
Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 58 71 56